



# Arrêté Municipal

TECH 2026 / 0048

Service Technique

Nous, Maire de SAINT AUBIN LES ELBEUF,

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2212.1 et L 2212.2,

Vu le décret n° 64.262 du 14 Mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 Mai 1964 portant règlement de la conservation et de la surveillance des voies communales,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 Novembre 1967 portant règlement de la conservation et de la surveillance des chemins départementaux,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers du parking des Novales situé le long de la ligne de chemin de fer et le long des usines au niveau de l'impasse des Novales sur la commune de SAINT AUBIN LES ELBEUF,

## ARRÊTONS CE QUI SUIT

- Article 1 : **DU JEUDI 5 AU VENDREDI 6 MARS 2026, de 8 heures à 17 heures** le stationnement des véhicules sera interdit sur les parkings des Novales situés impasse des Novales lors de l'intervention du service des espaces verts.
- Article 2 : La présente autorisation est accordée à charge pour le bénéficiaire de se conformer aux dispositions de l'Arrêté Préfectoral et de l'Arrêté Municipal susvisés, ainsi qu'aux dispositions spécifiées dans la présente autorisation.
- Article 3 : La sécurité publique devra être préservée par tous les moyens utiles **à charge pour le permissionnaire de mettre en œuvre ces moyens** et de garantir en tout état de cause la sécurité publique.
- Article 4 : La Ville sera chargée de la mise en place de la signalisation conforme à l'instruction interministérielle.
- Article 5 : Monsieur le Directeur Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, le 2 Mars 2026

Patricia MATARD  
2<sup>ème</sup> Adjointe

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Centre d'Incendie et de Secours de Saint Aubin les Elbeuf
- Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE
- Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF



### Hôtel de Ville

Esplanade de Pattensen  
CS 60015

76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84

Télécopie 02 35 87 96 09

Email : maire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Site internet : www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr